Le Duracuire, vous connaissez ?

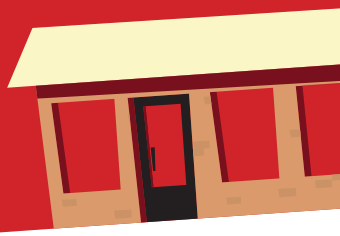

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Duracuire, c'est le nouveau nom de l'ancien Centre Médico-Psychologique de Caluire rattaché au Vinatier, rebaptisé ainsi par ses nouveaux occupant·e·s.
Depuis décembre 2019, plus de 60 personnes exilées, la plupart en demande d'asile, de jeunes adultes ou des familles avec des enfants **se sont installées dans le bâtiment,** inoccupé depuis plusieurs années.
Elles ont trouvé un **abri** ici après avoir enduré une errance quotidienne de plusieurs mois suite à l'expulsion du squat de l'Amphi Z à Villeurbanne en septembre 2019 qui a remis **plus de 200 personnes à la rue.** Après de telles épreuves, le squat de Caluire, avec beaucoup d'humour, a décidé de s'appeler le Duracuire.
Le 18 décembre 2019, le lieu a été inauguré avec les voisin·e·s. Le bâtiment n'étant pas prévu pour de l'hébergement, il a fallu **beaucoup d'énergie** pour pouvoir le rendre habitable.

QUELS SONT NOS DROITS ?

Tout le monde doit avoir accès à un logement, ou au moins à un hébergement d'urgence : ce droit est reconnu droit fondamental par la loi française à toute personne sans abri qui se trouve dans une situation de détresse médicale, psychique et sociale, à tout moment, tel que stipulé dans l'article L345-2-2 du code de l'action sociale des familles.
L'État a la responsabilité de la protection, de la mise à l'abri et de l'accueil inconditionnel des exilé·e·s. Ça, c'est inscrit sur le papier. Mais les politiques n'ont pas prévu de budget. Les nombreux campements et autres bidonvilles en attestent. Chaque jour, des personnes à la rue recherchent un abri pour dormir, en errant de squat en squat, de campement en campement... Pourtant, de nombreux bâtiments restent vides pendant des années. **L'ancienne gouvernance de la Métropole a même fait voter un budget de 1,8 M d'euros pour surveiller les bâtiments vacants !!**

ET MAINTENANT ?

Le 12 juin 2020, suite à la plainte du Centre Hospitalier du Vinatier, le tribunal a demandé **l'expulsion des habitant·e·s à partir du 1er avril 2021,** fin de la trêve hivernale, prolongée au 1er juin 2021. Lors de ce procès, il a été confirmé que le Vinatier n'avait toujours **aucun projet pour ce bâtiment.**
Alors que la nouvelle équipe métropolitaine affiche une nouvelle politique des squats, une volonté d'accueil des migrants et un slogan « Personne à la rue », **l'hôpital semble avoir oublié ses valeurs d'hospitalité.**
En pleine pandémie, l'hôpital prend soin de son budget : pour vendre le CMP de Caluire, il est prêt à mettre des personnes vulnérables à la rue. **L'hôpital fait le choix de défendre le droit à la propriété contre le droit à la santé.**

Nous demandons au conseil de surveillance de prendre soin de toutes ces personnes vulnérables en refusant de vendre ce bâtiment.

NOUS DEMANDONS :

- **L'ARRÊT DES PROCÉDURES D'EXPULSION**
- **LE MAINTIEN DES HABITANT·E·S DANS LES LOCAUX JUSQU'À CE QU'ILS.ELLES SOIENT RELOGÉ·E·S DANS DES CONDITIONS DIGNES ET PÉRENNES**

Nous souhaitons qu'une délégation des habitant·e·s et de leurs soutiens soit reçue par la Direction de l'Hôpital du Vinatier et des membres du conseil de surveillance

NOUS VOUS INVITONS À SOUTENIR LES OCCUPANT·E·S

lors d'un rassemblement à l'occasion de la tenue du prochain conseil de surveillance du Vinatier

LE 3 MARS 2021 À 14H - 95 bd PINEL 69500 BRON (TRAM T6/T2)

Collectif Duracuire / Syndicat CGT du Vinatier